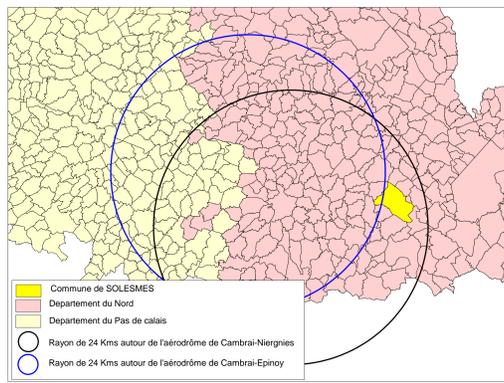




Éléments constitutifs du Porter à Connaissance (P.A.C) Art. R. 121-1 du Code de l'Urbanisme



- Commune de SOLESMES
- Departement du Nord
- Departement du Pas de calais
- Rayon de 24 Kms autour de l'aérodrome de Cambrai-Niergnies
- Rayon de 24 Kms autour de l'aérodrome de Cambrai-Epinoy

SERVITUDE T7 SUR LA COMMUNE DE SOLESMES

Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord D.D.T.M 59

Type Procédure : Approbation

Délibération du 13/06/2012

Date mise à jour : 2005/2013

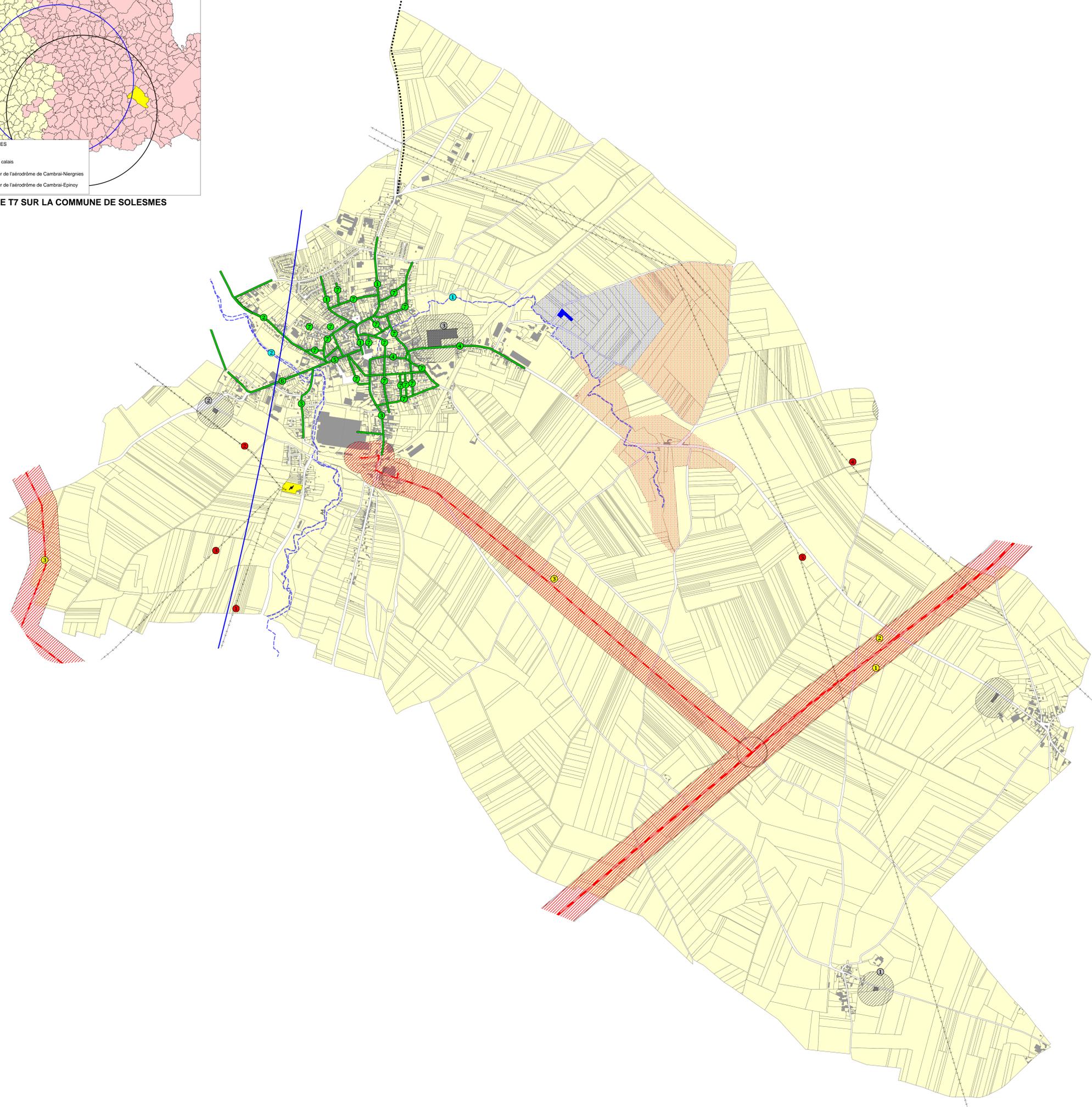
Échelle : 1 / 5000

Source : Gestionnaire Servitudes (S) Gestionnaire P.A.C (P) Digip

Émail : sbrun@nordpasdecalais.fr

LÉGENDE

- Limite communale
- Batiments
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux.
 - Ruisseau le Béart
 - Rivière de la Selle
 - A.P. du 09/12/1970
- AS1 - Protection des Captages en Eau Potable
 - Captage de Solesmes A.P. du 29/03/1993
- Protection Immédiate.
- Protection Rapprochée.
- Protection Eloignée.
- EL7 - Alignement
 - Voies n°1 :20/07/1860
 - Voies n°2 :07/01/1853
 - Voies n°3 :21/07/1860
 - Voies n°4 :02/04/1870
 - Voies n°5 :20/08/1902
 - Voies n°6 :21/04/1903
 - Voies n°7 :11/01/1845
- I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz.
 - Canalisations: TAISNIERES/HON - CRAPEAUMESNIL
 - Artère du Nord 1 = DN 750
 - Artère du Nord 2 = DN 900
 - Antenne de Solesmes = DN 80
 - Canalisation: NEUVILLY-HORNAING
- I4 - Protection des Lignes Haute-Tension.
 - Ligne 63 kv LE CATEAU - SOLESMES
 - Ligne 63 kv FAMARS - LE PERIZET
 - Ligne 2X63 kv CAUDRY - SOLESMES et FAMARS - LE PERIZET
 - Ligne 400kv LONNY - MASTAING
 - Lignes 2X400 kv AVELIN - MASTAING ET LONNY - MASTAING
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement.
 - Voir détail ci-contre
- INT1 - Cimetières civils et militaires
 - Cimetières militaires britanniques
 - LD Ammervalles et
 - LD Les Dix Sept
 - Cimetière communal



Nota: Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné, via notre site internet à l'adresse suivante: http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr/les-porter-a-connaissance-realises-r792.html Ou contacter directement le gestionnaire.